



Les informations contenues dans le présent communiqué ne doivent pas être distribuées ni diffusées, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon, ou aux Etats-Unis d'Amérique.

19 avril 2018, Rennes

Le Groupe ENENSYS Technologies enregistre son Document de base dans le cadre de son projet d'introduction en Bourse sur le marché Euronext Growth à Paris

Le Groupe ENENSYS Technologies, spécialiste mondial de la diffusion vidéo numérique pour l'industrie broadcast annonce aujourd'hui l'enregistrement de son Document de base par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro I. 18-018 en date du 18.04.2018.

Cet enregistrement constitue la première étape du projet d'introduction en Bourse du Groupe ENENSYS Technologies sur le marché Euronext Growth à Paris, sous réserve des conditions de marché et de la délivrance par l'AMF d'un visa sur le Prospectus relatif à l'opération.

L'optimisation de la diffusion de vidéo numérique : un enjeu majeur

Les flux de données vidéo numériques auront été multipliés par 13 dans le monde entre 2014 et 2019¹. La réponse à cette explosion de la consommation vidéo est un enjeu capital pour les chaînes de télévision et les diffuseurs de contenu vidéo. Ils doivent être capables d'offrir de plus en plus de programmes et de contenus dans une qualité d'image toujours supérieure, associés à la fourniture de services connexes (Tv programmable, VoD, et bientôt réalité virtuelle...) tout en limitant leurs coûts d'utilisation de bande passante.

Chaque année dans le monde, plusieurs milliards de dollars d'investissements sont engagés pour optimiser et moderniser les réseaux câble, satellite, hertzien ou internet et répondre à cette hausse exponentielle des flux de données numériques.

Le Groupe ENENSYS Technologies est un acteur clé de la chaîne de valeur broadcast, au cœur des enjeux du secteur, spécialisé dans les solutions d'optimisation de transmission des flux vidéo, des sites de production jusqu'aux récepteurs des utilisateurs finaux.

¹ Source BIA Kelsey



Les informations contenues dans le présent communiqué ne doivent pas être distribuées ni diffusées, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon, ou aux États-Unis d'Amérique.

Un « pure player » reconnu pour son innovation....

Le Groupe ENENSYS Technologies développe depuis 15 ans une expertise unique sur le marché de la diffusion de vidéo numérique. Ayant investi près de 40 M€ en R&D au cours des dix dernières années, le Groupe a développé une offre à forte valeur ajoutée reconnue pour sa fiabilité.

Très actif au sein des organismes de standardisation, le Groupe bénéficie de sa forte proximité avec ses clients grands comptes (TDF, Groupe Canal+, MultiChoice, Arqiva, Sinclair...), pour identifier et anticiper les besoins futurs du marché. De nombreuses innovations majeures ont ainsi été proposées par le Groupe au cours des dernières années (32 brevets déposés).

Les solutions du Groupe, installées sur les sites centraux des opérateurs et sur tous les sites de transmission, permettent d'acheminer les flux vidéo et d'optimiser (**WE OPTIMIZE**) la diffusion en maîtrisant les coûts de bande passante, assurant un retour sur investissement très attractif pour les opérateurs.

Le Groupe ENENSYS Technologies propose également des solutions de sécurisation et de monitoring (**WE SECURE**) des infrastructures en évitant par exemple l'interruption du signal ce qui aurait un impact immédiat sur les revenus potentiels des diffuseurs.

Le Groupe développe des solutions disruptives pour faciliter la monétisation (**WE MONETIZE**) des réseaux de télévision, notamment de la TNT gratuite, à travers une technologie d'insertion locale de contenus, de publicités ciblées en particulier. Avec cette nouvelle offre, le Groupe s'ouvre un nouveau marché très prometteur.

L'offre a récemment été complétée par l'acquisition en 2017 de la société TeamCast qui apporte son savoir-faire reconnu dans les technologies de modulation pour les marchés terrestre, satellite.

...leader sur le marché attractif de la Télévision Numérique Terrestre

Le Groupe ENENSYS Technologies est aujourd'hui l'un des leaders des solutions de diffusion vidéo sur le marché de la télévision numérique terrestre (TNT), son marché historique qui représente aujourd'hui environ 80% de son activité, le solde étant réalisé sur des réseaux satellites, OTT ou câbles.

La TNT, en cours de déploiement ou de modernisation dans la plupart des pays du monde, est stratégique car son optimisation permet de libérer des fréquences, qui peuvent être ensuite monétisées par les États et les opérateurs TV via leur revente par exemple aux opérateurs mobiles (c'est le dividende numérique). Elle est également la seule technologie qui permette de couvrir une grande partie de la population avec des chaînes gratuites financées par la publicité.

Après une phase importante d'investissement liée au basculement de la télévision analogique au numérique (encore en cours en Afrique et dans d'autres pays en développement), tous les acteurs de la TNT sont en train d'investir massivement pour accélérer le passage aux normes de transmission de nouvelle génération qui permettent d'améliorer l'expérience utilisateur (UHD/4K) tout en proposant de nouveaux services convergents avec les services de vidéo par Internet OTT.



Les informations contenues dans le présent communiqué ne doivent pas être distribuées ni diffusées, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon, ou aux Etats-Unis d'Amérique.

Aux Etats-Unis, par exemple, de plus en plus de ménages font le choix de résilier leur abonnement au câble au profit d'une association entre la TNT gratuite et l'OTT payant, un phénomène nommé « *Cord Cutting* ». Le taux de pénétration de la TNT dans les foyers américains est ainsi passé de 13% en 2013 à 19% en 2019 et devrait atteindre 26% en 2021 (source iDate 2018).

Un Groupe performant en croissance et rentable

Le Groupe ENENSYS Technologies est en croissance soutenue depuis plusieurs années et a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires proforma (intégrant TeamCast sur 12 mois) de 21,1 M€ à comparer à 11,0 M€ en 2016, soit une croissance globale de 92%, dont environ 20% en organique. Plus de 90% du chiffre d'affaires a été réalisé à l'international avec des ventes réparties dans 58 pays. Le Groupe s'appuie sur un modèle de ventes indirectes (*Indirect Sales*) tout en conservant une relation directe avec le client final (*Direct Touch*) par l'intermédiaire de ses équipes de Business Développement.

Depuis son origine, le Groupe a fait le choix d'un modèle d'organisation flexible avec notamment l'externalisation de l'ensemble de sa production (modèle *fabless*). Cette organisation, associée à la forte valeur technologique des solutions (65% de marge brute), permet de générer une rentabilité élevée avec une marge opérationnelle courante proforma de 13% en 2017.

Des perspectives très prometteuses, en particulier aux Etats-Unis

Le Groupe ENENSYS Technologies évolue aujourd'hui dans un environnement extrêmement favorable sur son premier marché la télévision numérique terrestre qui sera porté par la modernisation des réseaux au cours des prochaines années.

Le Groupe ENENSYS Technologies est en pôle-position pour participer au déploiement de la norme de télévision numérique terrestre DVB-T2 en Europe qui touche seulement 30% des foyers européens aujourd'hui, proportion qui devrait passer à 72% en 2022 selon le cabinet d'étude Dataxis. Le Groupe entend capitaliser sur son savoir-faire pour profiter du passage prévu au DVBT-2 en Espagne, en Italie ou en France (en vue des JO de 2024).

Le Groupe va bénéficier du passage au standard ATSC 3.0, la nouvelle norme américaine qui va favoriser la pénétration de la TNT en Amérique du Nord. Cette dernière apporte de nombreuses améliorations comme l'Ultra HD mais surtout favorise la convergence avec d'autres modes de diffusion comme l'IPTV ou l'OTT. De nombreuses stations TV américaines vont devoir investir dans de nouveaux équipements, soutenues par un programme financier fédéral de 1,5 milliard de dollars : le *Repack*. ENENSYS Technologies a participé au premier déploiement de cette norme en Corée du Sud à l'occasion des Jeux Olympiques d'Hiver et est aujourd'hui le seul acteur à être présent dans tous les projets pilotes ATSC 3.0 aux États-Unis. Le Groupe s'ouvre un nouveau marché potentiel estimé entre 200 et 300 MUSD en cumul sur les prochaines années.

Le Groupe ENENSYS Technologies va également poursuivre la diffusion de ses offres de sécurisation sur l'ensemble des réseaux de diffusion autres que hertziens. Le Groupe développe également des offres à fort potentiel sur la technologie mobile LTE Broadcast à destination des opérateurs mobiles mais aussi des réseaux de communication des forces de sécurité et de secours. Grâce à ces orientations, le Groupe se prépare pour le futur marché de la 5G qui devrait s'ouvrir à horizon 2020.



Les informations contenues dans le présent communiqué ne doivent pas être distribuées ni diffusées, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon, ou aux Etats-Unis d'Amérique.

Une ambition affirmée : tripler le chiffre d'affaires en 5 ans

Le Groupe ENENSYS Technologies vise à maintenir un rythme de développement très soutenu au cours des prochains exercices avec une nette accélération de sa croissance à compter du déploiement effectif de l'ATSC 3.0 aux Etats-Unis en 2019. Il se fixe un objectif ambitieux de 60 millions d'euros de chiffre d'affaires à horizon 2022, soit une multiplication par près de 3 de ses revenus en 5 ans.

Mise à disposition du document de base

Le document de base du Groupe ENENSYS Technologies est disponible sur les sites Internet de la société (www.enensys-bourse.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sans frais et sur simple demande au siège social de la société, 6 Rue de la Carrière, 35510 Cesson Sévigné, France.

Facteurs de risques

Le Groupe ENENSYS Technologies attire l'attention du public sur le Chapitre 4 « Facteurs de risques » figurant dans le document de base enregistré auprès de l'AMF.

À propos du Groupe ENENSYS Technologies :

Spécialiste mondial de la diffusion vidéo numérique pour l'industrie broadcast implantée à Rennes, le Groupe ENENSYS Technologies propose depuis quinze ans des solutions hautement innovantes aux acteurs de la chaîne des médias leur permettant de distribuer efficacement leurs contenus. Fort de 40 M€ investis dans la Recherche et Développement, le Groupe bénéficie d'une réputation d'excellence et d'une position de leader dans les solutions d'optimisation, de sécurisation et de monétisation des flux vidéo pour la télévision numérique terrestre. Les solutions sont commercialisées au travers de trois marques reconnues- ENENSYS Networks, TeamCast et TestTree - auprès de plus de 400 clients partout dans le monde. Le Groupe réalise un chiffre d'affaires proforma de 21,1 M€ en 2017 dont plus de 90% à l'International.

Contacts	
<p>Théo Martin Relations Investisseurs/Analystes Tél : 01.53.67.36.75 enensys@actus.fr</p>	<p>Vivien Ferran Relations Presse Tél : 01.53.67.36.34 vferran@actus.fr</p>



Les informations contenues dans le présent communiqué ne doivent pas être distribuées ni diffusées, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon, ou aux Etats-Unis d'Amérique.

Avertissement

Le présent communiqué est de nature promotionnelle et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2010/73/EU du Parlement européen et du Conseil européen du 4 novembre 2003, tel que modifié. Toute décision d'acheter ou de souscrire des actions dans le cadre de l'Offre mentionnée dans le présent communiqué ne devra être effectuée que sur la seule base des informations contenues dans un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'offre publique des titres de la Société.

Le présent communiqué, les informations qu'il contient et le prospectus auquel il est fait référence, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la Société en Australie, au Canada, au Japon, aux Etats-Unis d'Amérique, ni dans un quelconque pays.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Sous réserve de certaines exceptions, les actions de la Société ne pourront être offertes ou vendues en Australie, au Canada, au Japon à tout résident ou citoyen d'Australie, du Canada ou du Japon.

Les valeurs mobilières de ENENSYS Technologies objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act ni au titre de toute réglementation applicable en Australie, au Canada ou au Japon et ENENSYS Technologies n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon.

*S'agissant des Etats Membres de l'Union Economique Européenne ayant transposé la Directive Prospectus (chacun étant dénommé l'« **Etat Membre Concerné** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés, autre que la France. Par conséquent, toute offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés, autre que la France, qu'au profit (i) de personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus, (ii) de moins de 100, ou, si l'Etat Membre Concerné a transposé les dispositions correspondantes de la Directive 2010/73/EU, 150, personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés au sens de la Directive Prospectus), ainsi que le permet la Directive Prospectus ; ou, dans toute autre hypothèse dispensant la Société de publier un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans l'Etat Membre Concerné, pourvu qu'une telle offre d'actions nouvelles ou existantes de la Société ne fasse pas naître une obligation pour la Société de publier un prospectus en application de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 16 de la Directive Prospectus. Pour les besoins du précédent paragraphe, l'expression « offre au public » d'actions nouvelles ou existantes de la Société dans l'un ou l'autre des Etats Membres Concernés signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et les actions nouvelles ou existantes de la Société objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider de souscrire ou d'acheter ces actions nouvelles ou existantes de la Société, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat Membre considéré par toute mesure visant à transposer la Directive Prospectus dans cet Etat Membre.*

*Au Royaume-Uni, le présent document ne constitue pas un prospectus approuvé au sens de l'article 85 du Financial Services and Markets Act 2000 tel qu'amendé (le « **FSMA** »). Il n'a pas été préparé conformément aux Prospectus Rules émises par le UK Financial Conduct Authority (le « **FCA** ») en application de l'article 73A du FSMA et n'a pas été approuvé ni déposé auprès du FCA ou de toute autre autorité compétente pour les besoins de la Directive Prospectus. Les actions nouvelles ou existantes de la Société ne peuvent être offertes ou vendues au public au Royaume-Uni (au sens des articles 85 et 102B du FSMA), sauf dans les hypothèses dans lesquelles il serait conforme à la loi de le faire sans mise à la disposition du public d'un prospectus approuvé (au sens de l'article 85 du FSMA) avant que l'offre ne soit réalisée. Le présent communiqué est uniquement destiné (i) aux personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 du Royaume-Uni (l'« **Ordonnance** ») ou qui sont des personnes visées à l'article 49(2)(a)-(d) de l'Ordonnance ou (ii) à d'autres personnes auxquelles la Société peut légalement transmettre une invitation ou une incitation à investir conformément à l'Ordonnance (ces personnes étant ci-après dénommées les « **personnes habilitées** »). Tout investissement, toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué et toute invitation, encouragement ou incitation à souscrire, acquérir ou investir des actions de la Société est réservé aux personnes habilitées et ne peut être réalisé que par des personnes habilitées.*